



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jeunes

Question écrite n° 12177

## Texte de la question

Améliorer l'information et l'accueil des jeunes en difficulté en étendant les plages d'accessibilité du numéro national Fil-Santé-Jeunes (0800 235 236) jusqu'à 24 heures sur 24 et assurer la gratuité des appels à partir des téléphones mobiles ; développer la notoriété de ce numéro auprès des adolescents par voie d'affichage dans les collèges et les lycées, les lieux de sport et de loisir, les transports en commun ; conforter le financement des points accueil-écoute jeunes (PAEJ) ; créer un portail grand public en rassemblant toutes les informations utiles pour les jeunes et leurs parents. Voilà quelques-unes des propositions formulées par la défenseure des enfants, Mme Dominique Versini, à l'occasion de la publication du rapport thématique qu'elle vient de consacrer à l'adolescence en souffrance. Devant l'importance et l'urgence de la tâche, M. Jean-Pierre Giran demande à Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports de bien vouloir lui indiquer les suites qu'elle entend donner à ces recommandations.

## Texte de la réponse

La ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative est particulièrement attentive à la situation des enfants et des adolescents en détresse, en particulier ceux qui sont confrontés à un environnement social et culturel qui peut avoir des incidences fortes sur leur équilibre mental et physique. Parmi les actions mises en oeuvre qui permettent d'améliorer l'information et l'accueil des adolescents en difficulté figure le développement des services d'accueil et d'écoute existants, en particulier : les points d'accueil et d'écoute jeunes (PAEJ) qui ont vocation à être des instances de proximité et à prendre en compte la souffrance ou le mal-être des jeunes. Leur extension, par la création d'antennes, doit permettre de couvrir les zones périurbaines et rurales. Entre 2005 et 2007, les crédits accordés à ce dispositif ont progressé de 4 MEUR dans le cadre du plan de cohésion sociale ; le fil santé jeunes, numéro vert national (0 800 235 236), qui fonctionne depuis 1995 et qui a été complété en 2001 par un site internet. Ce service a vu son activité augmenter de manière significative auprès des douze - vingt-cinq ans avec 740 000 visites sur le site en 2006 et plus de 412 796 sollicitations téléphoniques pour la même année. La promotion de ce numéro est inscrite dans le plan « santé des jeunes » présenté par la ministre en conseil des ministres le 27 février 2008. C'est pourquoi la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative a décidé de faire expérimenter la multiplication de ce numéro en le réduisant à 4 chiffres et sa gratuité à partir de téléphones portables. Le nouveau numéro à 4 chiffres - le 3224 - sera effectif courant septembre 2008. De plus, le plan « santé des jeunes » prévoit le développement des maisons des adolescents dans tous les départements d'ici 2010. Cette extension se fera en priorité dans les quartiers populaires et des équipes mobiles pluridisciplinaires seront déployées à partir de ces maisons pour aller au devant des jeunes.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Giran](#)

**Circonscription :** Var (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 12177

**Rubrique** : Santé

**Ministère interrogé** : Santé, jeunesse et sports

**Ministère attributaire** : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 4 décembre 2007, page 7620

**Réponse publiée le** : 9 septembre 2008, page 7848